

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SAULNOIS

PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

VU : pour être annexé à mon ARRÊTÉ
en date de ce jour, **25 MAI 2000**

M. E. T. T. e
Le Préfet

Bernadette MALGORN

Z.A.C. DE MORVILLE-LES-VIC

Dossier de réalisation

1. Plan d'Aménagement de Zone

1-1 Rapport de présentation

1. INTRODUCTION

La Communauté de Communes du Saulnois fédère une grande majorité des communes de l'arrondissement de Château-Salins.

La principale compétence de la Communauté de Communes est le développement économique de son territoire et en corollaire de celui des communes membres.

Dans ce cadre la Communauté de Communes a engagé la création d'une Zone d'Aménagement concerté à vocation essentiellement industrielle sur le territoire de la Commune de Morville-Les-Vic afin de mettre en place les structures nécessaires à la facilitation de son développement économique.

Le territoire de la Communauté de Communes recouvre un secteur essentiellement à vocation rurale, avec néanmoins des secteurs ayant une tradition industrielle affirmée, tel que les régions de Dieuze et de Bénestroff.

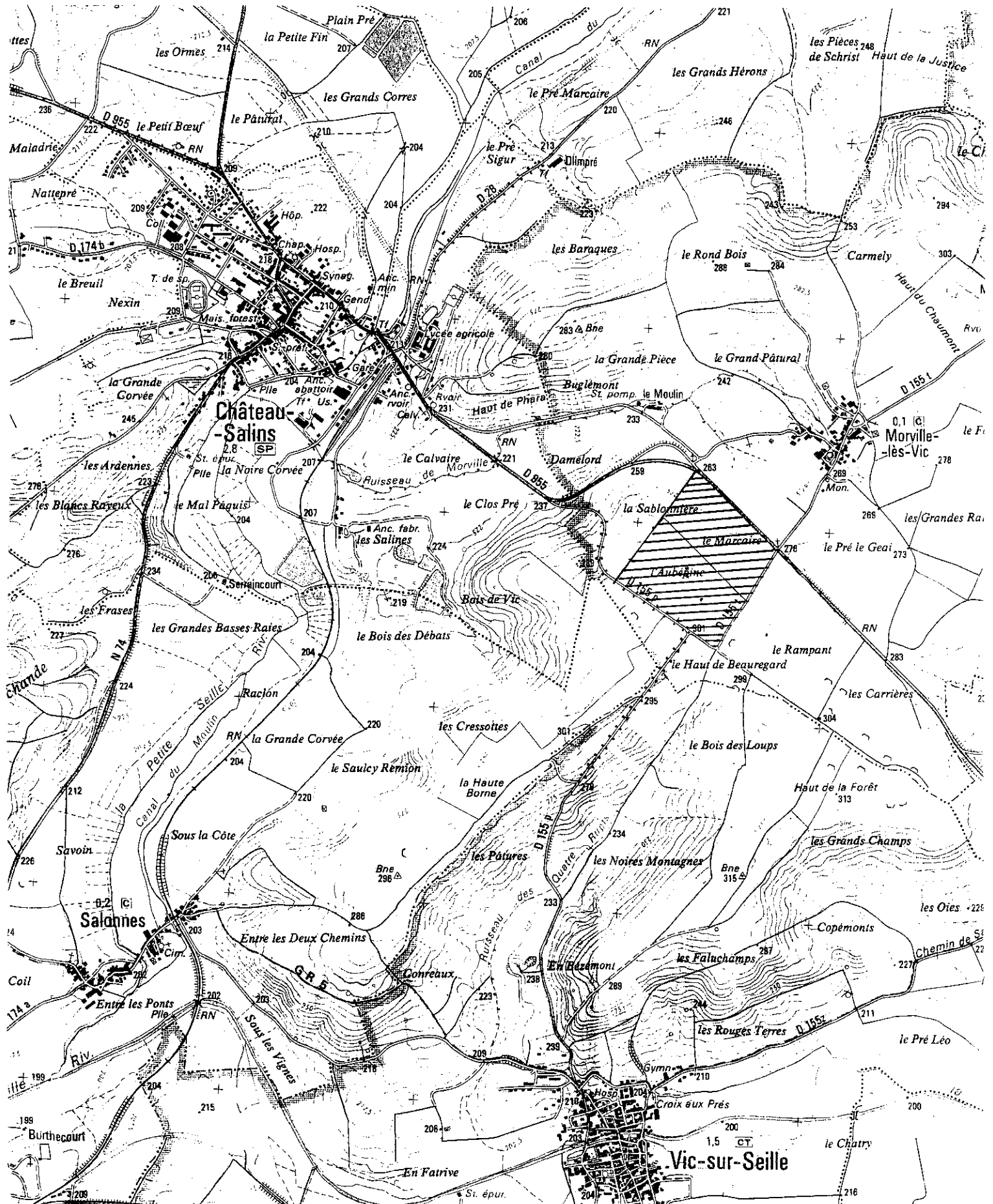
Dans ce cadre la Communauté de Communes souhaite développer et diversifier la structure économique existante afin de satisfaire aux besoins de ses administrés tant en matière de services que de qualité de vie.

L'aménagement de zones d'activités est appréhendée par la Communauté de Communes comme le préalable indispensable à toute politique de développement socio-économique.

En conséquence, elle a décidé de créer la Z.A.C. de Morville-les-Vic en complémentarité en en parfaite synergie avec les sites existant, notamment Dieuze, mais aussi en créant des structures d'accueil artisanales venant compléter l'offre sur le territoire de diverses communes membres (Delme, Francaltroff, Maizières-les-Vic)

La ZAC de Morville-les-Vic, d'une superficie totale de 40 ha, a été créée par arrêté de Mme le Préfet de la Moselle en date du 7 juillet 1997.

2. PLAN DE SITUATION



3. LA SITUATION GEOGRAPHIQUE

Située au sud de la Commune de Morville, l'opération couvre 40 ha , le site est bordé:

- au nord, par la RD 955, qui assure la liaison entre Metz et Sarrebourg
- à l'est, par la RD 155 p .
- au sud par la RD 155 t
- à l'ouest, par des terrains à vocation agricole .

La Z.A.C. de Morville-Les-Vic bénéficie d'un cadre naturel tout à fait exceptionnel, au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine.

Sa situation en bordure de la RD 955 lui assure une desserte viaire de bonne qualité.

4. LES CARACTERISTIQUES DU PROJET

La Zone représente une surface totale brute d'environ 40 hectares.

L'accès à la Zone est prévu par deux accès sur la RD 955 p, un élargissement et un renforcement de celle-ci étant réalisé depuis l'intersection avec la RD 955 jusqu'à l'accès à la Zone.

Compte tenu de la topographie du site, il sera réalisé des terrassements permettant la création de deux plates-formes, d'environ 16 hectares chacune.

La voirie interne prévue au plan d'aménagement prévisionnel permettra la desserte et la viabilisation des terrains à partir des deux accès précités.

La voirie ainsi définie donnera la possibilité d'obtenir des parcelles cessibles dont la surface pourra être comprise entre 1,5 et 16 hectares, en fonction des demandes d'implantations effectives.

L'ensemble de eaux, usées et pluviales feront l'objet d'un traitement approprié sur le site avant tout rejet en milieu naturel

Le Plan d'Aménagement de Zone, le Programme des équipements publics et les modalités prévisionnelles de financement définissent les modalités et conditions de réalisations des travaux

La ZAC a pour vocation essentielle l'accueil des activités à caractère industriel, certains secteurs étant en outre réservés à l'accueil d'activités tertiaires, commerciales, artisanales et de services .

Compte tenu de la situation de la Z.A.C, en bordure d'une voie à grande circulation et au cœur du Parc Naturel Régional de Lorraine, La Communauté de Communes du Saulnois a fait procéder à une étude de projet urbain, dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Ladite étude a servi de base à la réflexion menée sur le Plan d'Aménagement de Zone afin d'aboutir à un projet d'aménagement de qualité.

Elle a en outre permis d'intégrer dans le P.A.Z. les divers aspects dont la prise en compte est définie à l'article L111-1-4 du code de l'Urbanisme.

5. LES MOTIFS DE CREATION DE LA ZAC

La Communauté de Communes du Saulnois a pour objectif, au travers de la création de cette Zone, de disposer d'un ensemble foncier cohérent, dont l'aménagement lui permettra de satisfaire, sur un site de qualité, aux demandes d'implantations dont elle peut être saisie.

Au travers de ces perspectives, le Communauté de Communes du Saulnois a le souci de mettre en place les infrastructures nécessaires propres à favoriser le développement et le renforcement du tissu économique de son territoire, et d'en assurer, dans les années futures, la diversification et la pérennité.

Ces objectifs sont considérés comme primordiaux par le Communauté de Communes du Saulnois, en ce qu'ils aboutiront en particulier à l'extension de ses capacités en terme d'emploi, mais aussi à la génération de ressources nouvelles, ces deux données étant essentielles à son développement comme au bien-être de ses habitants.

6. COMPATIBILITE AVEC LES DOCUMENTS D'URBANISME

La ZAC s'inscrit dans le cadre des dispositions du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Morville-Les-Vic, publié le 3 avril 1999.

La ZAC ne porte en aucune manière atteinte à l'économie générale et aux dispositions du Plan d'Occupation des Sols et se trouve donc en parfaite compatibilité avec les règles d'urbanisme existantes.